

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 19 JUILLET 2021, À 19 H, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h13 sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, Louis Côté, Alexandre Dubé-Poirier et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent.

Est également présente la directrice générale et greffière adjointe, madame Christine Ménard, urb ainsi que madame Véronique Darveau, directrice, services aux citoyens, relations publiques et communications.

Est absent, monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 19 juillet 2021 ouverte.

**RÉSOLUTION
2021-07-209**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié :

En retirant de l'ordre du jour le point 5.4 – Adoption du second projet de règlement numéro 431-39 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les usages et les normes prévues à la zone C-116;

En retirant de l'ordre du jour le point 5.6 – Adoption du règlement numéro 430-8 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 430 et ses annexes, tel qu'amendé;

En retirant de l'ordre du jour le point 8.1 – Octroi d'un mandat – Expropriation d'un immeuble à des fins de réserve foncière;

En retirant de l'ordre du jour le point 9.3 – Ventilation et climatisation complémentaire – Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Octroi du contrat au seul soumissionnaire (TP-2021-025-ENT);

En retirant de l'ordre du jour le point 10.4 – Achat d'un abri soleil – Piscine municipale – Annulation de la résolution numéro 2021-06-204.

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUILLET 2021

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
 - 2.1 Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 juin 2021

3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 juillet 2021

4. Avis de motion

4.1 Avis de motion - Règlement numéro 431-38 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'agrandir la zone H-104, modifier la marge latérale de la zone H-103, réduire les dimensions minimales d'une habitation unifamiliale jumelée dans la zone H-103 et modifier le nombre de logements dans la zone H-108

4.2 Avis de motion – Règlement numéro 431-40 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'agrandir la zone PV-98 à même la zone H-49

5. Règlementation

5.1 Adoption du Règlement numéro 431-35 afin de modifier les normes encadrant les aires de stationnement

5.2 Adoption du Règlement numéro 336-20 modifiant le Règlement de nuisances numéro 336-1 concernant les feux extérieurs

5.3 Adoption du règlement numéro 431-37 modifiant le Règlement numéro 431 afin de modifier les dispositions applicables aux usages, constructions, équipement accessoires et saillies du bâtiment principal, dans les cours

5.4 Adoption du second projet de règlement numéro 431-39 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les usages et les normes prévues à la zone C-116

5.5 Adoption du règlement numéro 434-5 modifiant le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 434 afin d'ajouter l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'installation d'un plongeoir ou pour ériger une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine

5.6 Adoption du règlement numéro 430-8 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 430 et ses annexes, tel qu'amendé

5.7 Adoption du premier projet de règlement numéro 431-40 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'agrandir la zone PV-98 à même la zone H-49

5.8 Adoption du premier projet de règlement 431-38 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'agrandir la zone H-104, modifier la marge latérale de la zone H-103, réduire les dimensions minimales d'une habitation unifamiliale jumelée dans la zone H-103 et modifier le nombre de logements dans la zone H-108

5.9 Résolution fixant la consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de Règlement numéro 431-40

5.10 Résolution fixant l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de Règlement numéro 431-38

6. Administration générale

6.1 Nomination du maire suppléant pour la période du 20 juillet 2021, et ce, jusqu'à la fin du mandat du présent conseil municipal

6.2 Élection municipale 2021 – Fixation de la rémunération du personnel électoral

6.3 Octroi d'une délégation de pouvoir de dépenser en faveur de la

présidente d'élection – Élection municipale 2021

6.4 Cour du Québec – Chambre civile- Division des petites créances –
Nomination d'un représentant (dossier 750-32-701371-216)

7. Finances

7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 15 juin au 12 juillet 2021

7.2 Dépôt du rapport budgétaire périodique – complet

8. Développement et mise en valeur du territoire

8.1 Octroi d'un mandat – Expropriation d'un immeuble à des fins de réserve foncière

8.2 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 912, chemin des Patriotes

8.3 Demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment mixte – 526, chemin des Patriotes

8.4 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 459, chemin Ozias-Leduc

8.5 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 296, rue Gervais

8.6 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 69, rue Helen

8.7 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal – 181, rue du Prince-Edward

8.8 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal – 165, rue du Prince-Arthur

9. Travaux publics

9.1 Service des travaux publics – Embauche d'un étudiant – Entretien des parcs et des espaces verts – Été 2021

9.2 Service des travaux publics – Embauche d'une étudiante spécialisée – Horticulture – Été 2021

9.3 Ventilation et climatisation complémentaire – Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Octroi du contrat au seul soumissionnaire (TP-2021-025-ENT)

10. Famille, culture et loisir

10.1 Présentation d'un projet dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure – Autorisation de signature

10.2 Autorisation – Reproduction et récupération de clés de certains bâtiments municipaux

10.3 Demande d'aide financière – Association de balle amateur Mont-Saint-Hilaire/Otterburn Park

10.4 Achat d'un abri soleil – Piscine municipale – Annulation de la résolution numéro 2021-06-204

10.5 Octroi d'une aide financière – Le Grain d'Sel de La Vallée-du-Richelieu

11. Environnement

11.1 Appel de candidatures du centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) –
Sous les pavés

12. Sécurité aux citoyens

13. Affaires nouvelles

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéro 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 19h17 à 19h35 :

Madame Natacha Thibault	Changement de zonage dans le projet Le Patriote
Monsieur François Beauregard	Projet Le Patriote
Madame Mélanie Villeneuve	Règlement numéro 431-39
Monsieur Jean-Michel Lanot	Étude de circulation / Règlement numéro 431-39

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire Denis Parent

- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, le 23 juin 2021;
- Séance extraordinaire du conseil des maires de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, le 29 juin 2021;
- Présentation – Révision du Schéma d'aménagement, M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, le 8 juillet 2021.

Monsieur Jacques Portelance

- Présence à la fête nationale et fête du Canada;
- Présence à l'une des soirées cinéma plein air de la Ville;
- Participation au 5 à 7 pour l'ouverture du jardin communautaire.

Monsieur Louis Côté

- Comité de sécurité municipale, le 13 juillet;
- Commission des finances municipale, le 14 juillet 2021.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS, DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS

**RÉSOLUTION
2021-07-210**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 21 JUIN 2021**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 juin 2021, tel que rédigé.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME TENUE LE 6 JUILLET 2021**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 juillet 2021.

AVIS DE MOTION

**AVIS DE
MOTION**

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 431-38 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-104, MODIFIER LA MARGE LATÉRALE DE LA ZONE H-103, RÉDUIRE LES DIMENSIONS MINIMALES D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE DANS LA ZONE H-103 ET MODIFIER LE NOMBRE DE LOGEMENTS DANS LA ZONE H-108

Monsieur le maire Denis Parent, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 431-38 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'agrandir la zone H-104, modifier la marge latérale de la zone H-103, réduire les dimensions minimales d'une habitation unifamiliale jumelée dans la zone H-103 et modifier le nombre de logements dans la zone H-108.

L'objet du projet de Règlement est d'amender le Règlement de zonage afin de:

- Agrandir la zone H-104 à même la zone H-103 ;
- Réduire la marge latérale pour les habitations unifamiliales jumelées dans la zone H-103 ;
- Réduire les dimensions minimales des bâtiments dans la zone H-103 ;
- Permettre les habitations multifamiliales de douze (12) logements dans la zone H-108.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 15 juillet 2021.

**AVIS DE
MOTION**

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 431-40 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE PV-98 À MÊME LA ZONE H-49

Monsieur le conseiller Louis Côté, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 431-40 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'agrandir la zone PV-98 à même la zone H-49.

L'objet du présent Règlement est d'amender le Règlement de zonage afin d'agrandir la zone PV-98 à même la zone H-49.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 15 juillet 2021.

RÈGLEMENTATION

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-35.

RÉSOLUTION 2021-07-211

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 431-35 AFIN DE MODIFIER LES NORMES ENCADRANT LES AIRES DE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le premier projet de Règlement adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le second projet de Règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 juin 2021;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 13 mai 2021, une copie du second projet de Règlement le 17 juin 2021 et une copie du Règlement le 15 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que s'est tenue du 20 mai au 4 juin 2021, une consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement et que ce Règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que suite à un avis public dûment donné le 22 juin 2021, aucune demande valide n'a été reçue dans le délai requis en regard de toute zone visée de la part des personnes intéressées, demandant à ce que lesdites dispositions du second projet de règlement soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance et aussi via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 431-35, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 336-20.

RÉSOLUTION 2021-07-212

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 336-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE NUISANCES NUMÉRO 336-1 CONCERNANT LES FEUX EXTÉRIEURS

CONSIDÉRANT que le projet de Règlement a été présenté et déposé et un avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 juin 2021;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement le 15 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance et aussi via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 336-20, tel que modifié.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-37.

**RÉSOLUTION
2021-07-213**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 431-37 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 431 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES, CONSTRUCTIONS, EQUIPEMENT ACCESSOIRES ET SAILLIES DU BATIMENT PRINCIPAL, DANS LES COURS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 juin 2021;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 17 juin 2021 et une copie du Règlement le 15 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que s'est tenue le 12 juillet 2021, une assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement et que ce Règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance et aussi via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 431-37, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 434-5.

**RÉSOLUTION
2021-07-214**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 434-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 434 AFIN D'AJOUTER L'OBLIGATION D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN PLONGEOIR OU POUR ÉRIGER UNE CONSTRUCTION DONNANT OU EMPÊCHANT L'ACCÈS À UNE PISCINE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 juin 2021;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 17 juin 2021 et une copie du Règlement le 15 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que s'est tenue le 12 juillet 2021, une assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement et que

ce Règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance et aussi via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 434-5, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-40.

**RÉSOLUTION
2021-07-215**

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-40 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE PV-98 À MÊME LA ZONE H-49

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné en cette séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 juillet 2021 et que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 15 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du premier projet de Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance et aussi via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

CONSIDÉRANT que sera fixée une consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement et que ce Règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de Règlement numéro 431-40, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-38.

**RÉSOLUTION
2021-07-216**

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 431-38 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-104, MODIFIER LA MARGE LATÉRALE DE LA ZONE H-103, RÉDUIRE LES DIMENSIONS MINIMALES D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE DANS LA ZONE H-103 ET MODIFIER LE NOMBRE DE LOGEMENTS DANS LA ZONE H-108

Note de la séance :

Un vote a été demandé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Messieurs les conseillers Louis Côté, Alexandre Dubé-Poirier et monsieur le maire Denis Parent*

A VOTÉ CONTRE : *Messieurs les conseillers Jacques Portelance et Mario Borduas*

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné en cette séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 juillet 2021 et que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 15 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du premier projet de Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a pris les dispositions nécessaires pour que le premier projet de Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance et aussi via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

CONSIDÉRANT que sera fixée l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement et que ce Règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de Règlement numéro 431-38, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2021-07-217**

RÉSOLUTION FIXANT LA CONSULTATION ÉCRITE REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-40

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre des modifications réglementaires constituées du premier projet de Règlement numéro 431-40 suivant, à savoir :

- Premier projet de Règlement numéro 431-40 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'agrandir la zone PV-98 à même la zone H-49;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation ou de la consultation écrite, le cas échéant, ou il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir à la greffière de la Ville;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE le conseil municipal délègue à la greffière, ou en son absence à la greffière adjointe, le pouvoir de fixer la consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement.

**RÉSOLUTION
2021-07-218**

**RÉSOLUTION FIXANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-38**

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre des modifications réglementaires constituées du premier projet de Règlement numéro 431-38 suivant, à savoir :

- Premier projet de Règlement numéro 431-38 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'agrandir la zone H-104, modifier la marge latérale de la zone H-103, réduire les dimensions minimales d'une habitation unifamiliale jumelée dans la zone H-103 et modifier le nombre de logements dans la zone H-108;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation, ou il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir à la greffière ou à la greffière adjointe de la Ville;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal délègue à la greffière, ou en son absence à la greffière adjointe, le pouvoir de fixer l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**RÉSOLUTION
2021-07-219**

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 20 JUILLET 2021, ET CE,
JUSQU'À LA FIN DU MANDAT DU PRÉSENT CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désigne pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant, lequel possède et exerce certains des pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge, et ce, en vertu de l'article 56 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de nommer le maire suppléant, membre substitut de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (ci-après MRC) afin de représenter la Ville lorsque monsieur le maire est absent du territoire ou se trouve dans l'impossibilité d'agir;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE monsieur Louis Côté, conseiller du district numéro 2, *Du Pont-Noir*, soit nommé maire suppléant de la Ville d'Otterburn Park et membre substitut de la MRC pour la période du 20 juillet 2021, et ce, jusqu'à la fin du présent mandat du conseil municipal;

QUE le maire suppléant soit autorisé pendant cette même période, à signer les chèques et effets bancaires lorsque monsieur le maire est absent du territoire ou se trouve dans l'impossibilité d'agir.

**RÉSOLUTION
2021-07-220**

**ÉLECTION MUNICIPALE 2021 – FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL
ÉLECTORAL**

CONSIDÉRANT que la Ville établit la rémunération du personnel électoral;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 30 juin 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal adopte le tarif de rémunération pour le personnel électoral suivant :

Présidente d'élection	5150 \$
Secrétaire d'élection	3863 \$
Trésorier	1726 \$*
Commission de révision	
Président de la commission	19 \$/h
Vice-président de la commission	18 \$/h
Secrétaire de la commission	18 \$/h
Jour de vote	
Responsable de salle (Primo)	22 \$/h
Président de la table de vérification	17 \$/h
Autres membres de la table de vérification	16 \$/h
Scrutateur	18 \$/h
Secrétaire	17 \$/h
Substitut sur appel (avec déplacement)	70 \$
(sans déplacement)	55 \$
Autres employés	16 \$/h
Formation	
Toute formation	50 \$

* Le plus élevé entre ce montant et ceux prescrits aux articles 30 et 31 du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux.

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Élections 02-140-00-499.

**RÉSOLUTION
2021-07-221**

OCTROI D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR DE DÉPENSER EN FAVEUR DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION – ÉLECTION MUNICIPALE 2021

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 203 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la présidente d'élection peut, au nom de la Ville, conclure tout contrat pour se procurer le matériel nécessaire pour le scrutin;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 30 juin 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal accorde une délégation de pouvoir de dépenser en faveur de la présidente d'élection pendant la présente période électorale.

**RÉSOLUTION
2021-07-222**

COUR DU QUÉBEC – CHAMBRE CIVILE- DIVISION DES PETITES CRÉANCES – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT (DOSSIER 750-32-701371-216)

CONSIDÉRANT que la Ville est poursuivie en dommages devant la Cour du Québec, Chambre civile, Division des petites créances, district de Saint-Hyacinthe, dans le dossier portant le numéro 750-32-701371-216;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un représentant de la Ville pour agir pour et au nom de la Ville lors de l'audience ou de la médiation, le cas échéant;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour représenter la Ville lors de l'audience et de toute médiation, le cas échéant, dans le présent dossier porté devant la Cour du Québec, Chambre civile, Division des petites créances, dossier numéro 750-32-701371-216.

FINANCES

RÉSOLUTION 2021-07-223

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 15 JUIN AU 12 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT que le trésorier soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 15 juin au 12 juillet 2021, tels que ci-après :

Déboursés déjà versés:

Chèques nos 19940 à 19960 26 011,42 \$

Liste des dépôts directs nos 502516 à 502523 289 867,63 \$

Liste des prélèvements nos 5869 à 5916 40 385,50 \$

Paies 202 948,09 \$

Déboursés à venir:

Chèques nos 19961 à 19979 20 532,95 \$

Liste des dépôts directs nos 502524 à 502563 3 196 381, 20 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS 3 776 126,79 \$

DÉPÔT

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE PÉRIODIQUE - COMPLET

Le directeur du Service des finances et trésorier, monsieur Dominique Valiquette, CPA, CGA, dépose le rapport budgétaire périodique complet en date du 30 juin 2021, tel qu'il l'a dressé.

DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION 2021-07-224

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 912, CHEMIN DES PATRIOTES

CONSIDÉRANT que la demande vise à refaire l'isolation et remplacer le revêtement des murs extérieurs par du fibrociment James Hardy 6"1/4 x 12' de couleur gris fer;

CONSIDÉRANT que la demande vise également à changer la hauteur du plafond du sous-sol;

CONSIDÉRANT que les poteaux de la galerie qui supportent le toit seront changés;

CONSIDÉRANT que le tout est présenté aux plans de construction réalisés par Charles Parent, Architecte, réalisés le 4 juin 2021;

CONSIDÉRANT que le projet de rénovation du bâtiment principal est conforme aux objectifs et critères établis au Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2021-00011-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

RÉSOLUTION 2021-07-225 **DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MIXTE – 526, CHEMIN DES PATRIOTES**

CONSIDÉRANT que la demande vise à construire un bâtiment de trois (3) étages comportant vingt (20) logements et une pharmacie au rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT le document transmis à cet effet « MULTILOGEMENT, chemin des Patriotes » réalisé par Justin Viens architecture, le 19 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le projet de construction du bâtiment principal n'est pas entièrement conforme aux objectifs et critères établis au Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2021-00025-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal refuse la demande de PIIA, telle que présentée puisque le projet est dérogatoire sur certains aspects du Règlement de zonage numéro 431 et que le demandeur n'a pas présenté sa demande de dérogation conjointement à sa demande de PIIA.

RÉSOLUTION 2021-07-226 **DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 459, CHEMIN OZIAS-LEDUC**

CONSIDÉRANT que la demande vise à peindre le revêtement extérieur du bâtiment principal, composé d'aluminium, en noir, alors qu'il est actuellement bleu;

CONSIDÉRANT que la couleur de la marquise de la station-service n'est pas changée;

CONSIDÉRANT que le type de peinture utilisé sera de la peinture d'extérieur au latex 100% acrylique;

CONSIDÉRANT que le projet de rénovation du bâtiment principal est conforme aux objectifs et critères établis au Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2021-00026-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA, telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2021-07-227**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 296, RUE
GERVAIS**

CONSIDÉRANT que la demande vise à démolir le perron avant en bois traité existant et à construire un nouveau perron surmonté d'une marquise qui rejoindra la toiture existante;

CONSIDÉRANT que le projet de rénovation du bâtiment principal est conforme aux objectifs et critères établis au Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2021-00027-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2021-07-228**

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 69, RUE HELEN

CONSIDÉRANT que la demande vise à changer le revêtement extérieur, les fenêtres et la porte d'entrée de la résidence;

CONSIDÉRANT qu'un portique et de nouveaux versants à la toiture seront ajoutés;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur sera en clin de bois Maibec de modèle à gorge d'une largeur de huit (8) pouces, posé horizontalement et peint de la couleur Gris Husky 1473 de Benjamin Moore;

CONSIDÉRANT que les fenêtres seront de Portatec de couleur blanche et la porte sera de Portatec peinte de la peinture Blue Spruce de Benjamin Moore;

CONSIDÉRANT que les couleurs neutres et l'ajout du portique permettent à la maison de bien s'intégrer au cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT que le projet de rénovation du bâtiment principal n'est pas conforme aux objectifs et critères établis au Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2021-00028-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal refuse la demande de PIIA telle que présentée, puisque les modifications souhaitées dénaturent complètement le bâtiment d'origine quant à sa volumétrie et son style architectural. Également, le tout ne s'agence pas avec le secteur existant.

**RÉSOLUTION
2021-07-229**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 181, RUE DU
PRINCE-ÉDWARD**

CONSIDÉRANT que la demande vise à construire un garage attaché avec un loft au-dessus;

CONSIDÉRANT que le tout est présenté au plan projet d'implantation, réalisé par monsieur Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, en date du 8 mars 2021, sous le numéro 18064 de ses minutes ainsi qu'aux plans de construction;

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement du bâtiment principal n'est pas conforme aux objectifs et critères établis au Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2021-00029-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal refuse la demande de PIIA telle que présentée, puisque les modifications convoitées ne respectent d'aucune façon l'architecture originelle du bâtiment.

**RÉSOLUTION
2021-07-230**

DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 165, RUE DU PRINCE-ARTHUR

CONSIDÉRANT que la demande vise à ajouter un deuxième étage au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs sont les mêmes que ceux de la résidence existante soit du bardeau d'asphalte couleur noir et du Canexel Ridgewood D-5 couleur Kaki;

CONSIDÉRANT que le tout est conforme aux plans de construction réalisés par Catherine Gagné, architecte, le 10 juin 2021;

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement du bâtiment principal est conforme aux objectifs et critères établis au Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2021-00031-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

TRAVAUX PUBLICS

**RÉSOLUTION
2021-07-231**

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT – ENTRETIEN DES PARCS ET DES ESPACES VERTS – ÉTÉ 2021

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un étudiant temporaire pour occuper le poste de préposé affecté à l'entretien des parcs et des espaces verts pour la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 7 juillet 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville embauche monsieur Pierre-Olivier Barbeau à titre d'étudiant temporaire pour occuper le poste de préposé affecté à l'entretien des parcs et des espaces verts pour la saison estivale 2021 et selon les besoins du Service des travaux publics;

QUE les conditions de travail de monsieur Barbeau soient fixées conformément à la recommandation précitée;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même les divers postes budgétaires - Rémunérations – Activité loisirs.

**RÉSOLUTION
2021-07-232**

**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – EMPAUCHE D’UNE ÉTUDIANTE SPÉCIALISÉE –
HORTICULTURE – ÉTÉ 2021**

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de procéder à l’embauche d’une étudiante temporaire spécialisée pour occuper le poste d’horticultrice pour la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 7 juillet 2021;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville embauche madame Justine Germain à titre d’étudiante temporaire spécialisée pour occuper le poste d’horticultrice pour la saison estivale, du 28 juin à la mi-août 2021 et selon les besoins du Service des travaux publics;

QUE les conditions de travail de madame Germain soient fixées conformément à la recommandation précitée;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même les divers postes budgétaires - Rémunérations – Activité loisirs.

FAMILLE, CULTURE ET LOISIR

**RÉSOLUTION
2021-07-233**

**PRÉSENTATION D’UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX
INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 28 juin 2021;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville d’Otterburn Park autorise la présentation du projet de jeux d’eau au ministère de l’Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

QUE la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d’exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l’obtention d’une lettre d’annonce du ministre;

QUE la Ville désigne madame Christine Ménard, urb., directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**RÉSOLUTION
2021-07-234**

**AUTORISATION – REPRODUCTION ET RÉCUPÉRATION DE CLÉS DE CERTAINS
BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT la nécessité, de temps à autre, de faire reproduire et récupérer des clés des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur au Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 6 juillet 2021;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal autorise monsieur Alex Thibodeau-Dépatie, coordonnateur au Service du loisir et de la culture, à faire reproduire et récupérer des clés des bâtiments municipaux qui sont nécessaires au bon fonctionnement du Service du loisir et de la culture, lorsque requis et ce, sous le contrôle et la gestion de la directrice de ce même service.

**RÉSOLUTION
2021-07-235**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DE BALLE AMATEUR MONT-SAINT-HILAIRE/OTTERBURN PARK

CONSIDÉRANT que l'association de balle amateur Mont-Saint-Hilaire/Otterburn Park a présenté à la Ville une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT que cette aide financière permettrait cet été à l'association, l'embauche d'un entraîneur et l'achat d'équipement requis pour le programme Rallye-Cap pour les jeunes de 4 à 7 ans;

CONSIDÉRANT que l'association offre une visibilité à la Ville dans certaines de ses communications;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 6 juillet 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville verse la somme de 300 \$ à l'association de balle amateur Mont-Saint-Hilaire/Otterburn Park pour lui permettre à l'été 2021, l'embauche d'un entraîneur et l'achat d'équipement requis pour le programme Rallye-Cap pour les jeunes de 4 à 7 ans;

QUE la Ville accepte l'offre de l'association lui donnant une visibilité dans certaines communications de cette dernière, sous réserve de son approbation préalable;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Loisir - Aide financière.

**RÉSOLUTION
2021-07-236**

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE – LE GRAIN D'SEL DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande de soutien financier de la part de l'organisme le Grain d'Sel de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que cet organisme favorise l'entraide et lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en soutenant le développement de l'autonomie alimentaire et économique des familles;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur en loisir du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 13 juillet 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville verse la somme de 300 \$ à l'organisme le Grain d'Sel de La Vallée-du-Richelieu à titre d'aide financière afin de poursuivre sa mission, le tout conformément à la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Subvention aux organismes.

ENVIRONNEMENT

**RÉSOLUTION
2021-07-237**

**APPEL DE CANDIDATURES DU CENTRE D'ÉCOLOGIE URBAINE DE MONTRÉAL (CEUM)
– SOUS LES PAVÉS**

CONSIDÉRANT que le Centre d'écologie urbaine de Montréal débute un projet avec des municipalités pilotes pour les accompagner dans le développement d'une stratégie de déminéralisation participative;

CONSIDÉRANT que la Ville désire adopter une vision encadrant la déminéralisation sur son territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme et du directeur du Service des travaux publics formulée dans leur fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 6 juillet 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant, à signer pour et au nom de la Ville d'Otterburn Park tous les documents relatifs au dépôt d'une candidature et d'engager la Ville dans le cadre de l'appel du Centre d'écologie urbaine de Montréal;

QUE la Ville autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant à signer pour et au nom de la Ville d'Otterburn Park la lettre d'appui jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

SÉCURITÉ AUX CITOYENS

AFFAIRES NOUVELLES

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 21h08 à 21h40 :

Monsieur François Beauregard

Étude de circulation

Monsieur Jean Michel

Sécurité intersection

Madame Desnoyer

Demande de dérogation mineure du
241, rue Prince-Arthur

LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION
2021-07-238**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE la présente séance soit et est levée à 21h40.

Denis Parent
Maire

Christine Ménard, urb.
Greffière adjointe